

MJC METZ-SUD  
87 rue du XX<sup>ème</sup> Corps Américain  
57000 METZ  
☎ 03 87 62 71 70  
contact@mjc-metz-sud.org

## NOTICE EXPLICATIVE MERCREDIS 2019/2020

(à signer et remettre avec le dossier)

Nom et Prénom de l'enfant concerné : .....

### RENSEIGNEMENTS :

Pour chaque dossier, nous vous demandons de remplir toutes les rubriques de la fiche d'inscription, des fiches sanitaires, de la liste des personnes autorisées à prendre en charge l'(les) enfant(s).

### TARIFS :

La MJC Metz-Sud est conventionnée avec la CAF à ce titre, les tarifs des ALSH sont fixés en fonction du Quotient Familial (QF).

Le QF est établi par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Il dépend des ressources et de la composition de chaque famille.

Le site internet de la CAF détaille le mode de calcul : [caf.fr](http://caf.fr)

Quotient Familial	1 enfant		2 enfants et plus	
	½ avec repas	½ sans repas	½ avec repas	½ sans repas
1900 et plus	16.10€	9.10€	15.10€ / enfant	7.60€ / enfant
1500 à 1899	15.50€	8.30€	14.50€ / enfant	7.30€ / enfant
1000 à 1499	14.75€	7.90€	13.75€ / enfant	6.90€ / enfant
< 1000	13.75€	7.50€	12.75€ / enfant	6.50€ / enfant

Pour les non-ressortissants CAF, il convient d'ajouter 3.80€ pour ½ journée avec repas et 2.20€ pour ½ journée sans repas.

Adhésion à la MJC : 12€ / enfant pour la saison 2019/2020.

### FACTURATION ET INSCRIPTION :

Pour les mercredis une inscription préalable sera nécessaire pour pouvoir accueillir votre enfant. Celle-ci sera prise en compte jusqu'au mardi soir à 18h30.

Votre enfant est inscrit pour toute la saison 2019-2020, mais ne seront facturés que les mercredis de présence effectives, excepté pour les journées avec repas qui demandent une réservation. Dans ce cas si l'enfant ne vient pas, alors qu'une réservation a été faite, la journée sera facturée.

La facture mensuelle est à régler sous 10 jours, en cas de non-paiement, et au cas où le premier rappel resterait sans réponse, votre enfant sera radié des listes et ne pourra plus fréquenter l'accueil.

Possibilité de régler par chèque, espèces ou virement (les chèques-vacances ainsi que le « Pass' Metz Loisirs » sont acceptés).

### Pièces à fournir pour une première inscription :

- ✓ Fiche d'inscription ALSH complétée et signée
- ✓ La notice explicative datée et signée
- ✓ Fiche sanitaire remplie et signée accompagnée de la copie des vaccins à jour
- ✓ La fiche sanitaire complémentaire complétée et signée
- ✓ En cas de problèmes médicaux spécifiques, merci de joindre au dossier un certificat médical ou le P.A.I
- ✓ Autorisation de prise en charge
- ✓ Attestation CAF indiquant le Quotient Familial
- ✓ Le cas échéant, copie de la notification « Aide au Temps Libre » de la CAF

Pour les enfants dont un dossier a déjà été constitué (petites et grandes vacances 2019-2020) veuillez nous remettre uniquement :

- ✓ La notice explicative datée et signée

Pour les enfants ayant un traitement médical ponctuel ou constant à suivre, veuillez impérativement le signaler à l'accueil et y déposer les médicaments ainsi que l'ordonnance.

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance, de même, aucun médicament ne sera laissé directement à l'enfant.

### ACCUEIL :

- ✓ La MJC prend en charge les enfants inscrits aux mercredis à partir de 12h00 aux écoles Jean Morette et Sainte-Thérèse.
- ✓ Le transport en bus est assuré.
- ✓ Un accueil est mis en place à partir de 12h15 à la MJC pour les enfants inscrits avec le repas (*13h30 sans repas*) qui ne sont pas à récupérer à l'école.
- ✓ 12h30 repas.
- ✓ 13h30 à 14h00 : Accueil de l'après-midi.
- ✓ 14h à 17h : Projets d'activités
- ✓ 17h00 à 18h45 : Départ échelonné des enfants

DATE :

SIGNATURE :

*Précédée de la mention  
"lu et approuvé"\**